



## Livraison de repas en ligne

-----  
Par nyol

Bonjour,

Suite à un démarchage à domicile, j'étais abonné à un service de livraison de repas à préparer.

Février, je n'avais pas reçu une livraison et c'est vrai que j'avoue ne pas m'être battu pour être remboursé (j'accepte) par contre j'ai souhaité résilier mais je n'avais pas réussi à trouver la procédure de résiliation, leur site offre par contre la possibilité d'annuler la livraison des 3 semaines à venir, ce que j'ai fait chaque semaine (c'est pénible mais le site n'offre aucun moyen de suspendre simplement les livraisons), jusqu'à ce que je parte en vacance d'été, où n'ayant pas annulé les livraisons à venir (hé oui les vacances et le break d'été), des repas ont été envoyés. J'ai été notifié de ces envois (pas de demande de confirmation de l'envoi), et je n'ai pas récupéré les colis, n'en ayant pas la possibilité. De plus ma carte bancaire était bloquée, cette société n'a pas été payée pour ces produits.

Cette société réclame le montant de ces commandes puisqu'ils n'ont pas été payés, et m'envoie en contentieux. Par ma part je n'ai pas bénéficié de leurs produits. J'ai dans le même temps réussi à résilier avec du temps et malgré un site et une documentation d'aide pour résilier qui mets des bâtons dans les roues pour les quitter, ainsi qu'un numéro de téléphone qui ne réponds pas (c'est de bonne guerre me direz-vous...).

Suis-je responsable de la non réception de mes colis ? Dois-je payer ?

-----  
Par ESP

Post Vivi efface. Il est interdit de citer des noms propres de sociétés.

-----  
Par nyol

Après recherche cette pratique peut être qualifiée de vente forcée, sanctionnée par l'article R635-2 du code pénal [barre]et L122-3 du code de la consommation[/barre] (abrogé). Il n'existe aucune obligation de payer le prix du produit en question. Je contacte la DGCCRF.

-----  
Par morobar

Bonjour,

qualifiée de vente forcée,

Il n'y a pas de vente forcée, mais le respect d'un abonnement par le fournisseur.

Votre impéritie ou votre négligence ne va pas vous permettre d'écarter la dette.

je lis:

==

n'ayant pas annulé les livraisons à venir (hé oui les vacances et le break d'été),

==

J'ai été notifié de ces envois

==

où n'ayant pas annulé les livraisons à venir (hé oui les vacances et le break d'été), des repas ont été envoyés